



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3322 - Jeunesse - animateurs

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et proposition de soutien à leur engagement

Rapport n° CP/2016/400

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations qui développent des actions socio-éducatives et favorisent leur engagement.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution au Centre Socio-culturel du Fossé des Treize d'une aide pour le financement d'un poste d'animateur, au titre de l'animation jeunesse réalisée sur le Quartier Gare à Strasbourg pour l'année 2016.

Le Département du Bas-Rhin contribue au financement de postes d'animateurs-jeunes intercommunaux dans le cadre des Contrats Territoriaux pour la Jeunesse ainsi qu'aux postes d'animateurs associatifs.

Le soutien pour le poste d'animateur jeunesse du Centre Socio Culturel (CSC) du Fossé des Treize.

Le Département contribue au fonctionnement global des Centres Socio-culturels en attribuant à ces derniers une subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre de contrats d'objectifs pluriannuels conclus avec ces Centres Socio-culturels.

Ainsi, par délibération en date du 7 mars 2016, la Commission Permanente a décidé d'attribuer au Centre Socio-culturel (CSC) du Fossé des Treize une aide au titre du fonctionnement, d'un montant de 85 476,25 €, pour soutenir son action dans le périmètre d'intervention du centre de Strasbourg en 2016, notamment en direction de la jeunesse.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, et suite à l'obtention d'un deuxième agrément « Politique de la Ville » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le CSC du Fossé des Treize a repris à son compte l'animation jeunesse menée précédemment par l'association « Porte Ouverte » sur le Quartier Gare à Strasbourg, situé à proximité. Pour assurer cette activité, le poste d'animateur affecté à l'association « Porte Ouverte » a été transféré au CSC du Fossé des Treize, dans le cadre d'un accord intervenu entre les deux structures. Cette démarche, convenue avec les partenaires financiers (Ville de Strasbourg, Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et Département), pourrait se conclure à terme par une fusion totale des deux structures d'ici 2018.

Suite à la montée en charge de l'activité du CSC du Fossé des Treize sur le Quartier Gare du fait de l'intégration de l'animateur jeunesse de l'association « Porte ouverte », il est proposé de décider d'attribuer au CSC du Fossé des Treize une aide départementale supplémentaire pour le financement du poste d'animateur transféré. L'aide proposée se monterait à 40 % du coût global du poste, plafonnée à 12 349 € pour 2016.

Cette aide s'ajouterait à la subvention attribuée au CSC au titre du fonctionnement par décision de la Commission Permanente du 7 mars 2016.

La commission territoriale de l'Eurométropole a émis un avis favorable à l'octroi d'une aide au poste d'animateur au CSC du Fossé des Treize au titre de l'activité jeunesse 2016 menée en 2016 sur le Quartier de la Gare à Strasbourg, financé précédemment au bénéfice de l'association « Porte Ouverte ».

En cas d'accord, il conviendrait de conclure entre le Département et le CSC une convention de poste, dont le projet est annexé au présent rapport. Cette convention précise les conditions selon lesquelles le Département du Bas-Rhin s'engage à contribuer au financement d'un emploi d'animateur-jeunes, les modalités de suivi et de contrôle dudit poste d'animateur et des missions qui lui sont confiées. Il est proposé à la commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention annexé au rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21106	65-6574-33	13 721,00 €	13 721,00 €	12 349,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer une subvention de 12 349 € au Centre socioculturel du Fossé des Treize de Strasbourg affectée au financement du poste d'animateur chargé d'assurer les activités supplémentaires suite au deuxième agrément octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales sur le périmètre du quartier Gare de Strasbourg ;*
- *approuve les termes de la convention de financement de poste annexée à la présente délibération;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY